

Convocation du **24/09/2024**
Publication le **04/10/2024**
Conseillers en exercice : **43**
Présents : **38**
Quorum : **22**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° **21_300924**

**OBJET : DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

Approbation de l'attribution
d'un véhicule de fonction et
de véhicules de service avec
remisage à domicile

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Hélène JULIEN-TRIC, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMANN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy COETTO, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Michèle BOUGEAREL, Monsieur Marc ZANARINI formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Joëlle MELIN (donne pouvoir à Madame Michèle BOUGEAREL), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Arthur SALONE), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240930-300924_21-DE
Reçu le 04/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
04/10/2024



Délibération n°21_300924 du Conseil Municipal du lundi 30 septembre 2024 (suite)

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

La délibération n°36-280324 approuvée en séance du Conseil Municipal du 28 Mars 2024, est venue fixer les modalités d'utilisation des véhicules de fonction et de service avec remisage à domicile moyennant une contrepartie financière et son annexe listait les fonctions éligibles au remisage à domicile au titre de l'année 2024.

Cette délibération doit être mise à jour chaque année, ou dès lors qu'une fonction est identifiée comme comprenant des contraintes opérationnelles nécessitant une autorisation de remisage à domicile.

La nouvelle fonction de Directeur Citoyenneté et Solidarités engendre de telles contraintes, nécessitant une autorisation de remisage à domicile.

Cette délibération propose ainsi d'approuver le principe d'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile respectant les conditions de la délibération citée supra, pour la fonction de Directeur Citoyenneté et Solidarités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2123-18-1-1,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.721-3,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

VU la loi 2013-907 du 11 Octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

VU le décret 2022-250 du 25 Février 2022 portant diverses dispositions d'application du code général de la fonction publique, notamment son article 6,

VU la liste des postes et fonctions ouvrant droit au remisage à domicile fournie en annexe à la délibération n°036-280324, au titre de l'année 2024,

CONSIDÉRANT que la Ville a décidé précédemment d'approuver le principe de l'attribution de certains de ses véhicules de service aux fonctions opérationnelles et spécifiques qui le nécessitent,

CONSIDÉRANT que la mise à disposition d'un véhicule avec remisage à domicile est encadrée par une délibération annuelle du Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que cette mise à disposition, dans la mesure où elle constitue un avantage pour le bénéficiaire, doit faire l'objet d'une contrepartie financière,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240930-300924_21-DE
Reçu le 04/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
04/10/2024



Délibération n°21_300924 du Conseil Municipal du lundi 30 septembre 2024 (suite)

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'APPROUVER l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile au Directeur Citoyenneté et Solidarités pour l'année 2024 conformément aux conditions précédemment définies par la délibération n°036-280324.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240930-300924_21-DE
Reçu le 04/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
04/10/2024

